ANNEXE

ABSENCE DE RELATIONS AVEC LA RUSSIE

ENGAGEMENT SUR L'ABSENCE DE RELATIONS DIRECTES OU INDIRECTES AVEC LA RUSSIE CONFORMEMENT AU REGLEMENT (UE) 2022/576 DU CONSEIL DU 8 AVRIL 2022 MODIFIANT LE REGLEMENT (UE) N° 833/2014 CONCERNANT DES MESURES RESTRICTIVES EU EGARD AUX ACTIONS DE LA RUSSIE DESTABILISANT LA SITUATION EN UKRAINE

Conformément au règlement (UE) 2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, interdisant d'attribuer ou de poursuivre l'exécution de tout marché public ou contrat de concession avec les personnes de nationalité russe, ou avec les personnes, organismes ou entités détenues par une personne russe,

Je m'engage ……(nom/prénom), dûment habilité à représenter l'entreprise …… (dénomination/siège social), enregistrée sous le numéro siret ……., à ce que l'entreprise que je représente :

- Ne soit pas un ressortissant russe ou une personne physique ou morale, une entité ou un organisme établi sur le territoire russe ;
- Ne soit pas détenue à plus de 50 %, de manière directe ou indirecte, par une entité établie sur le territoire russe ;
- Ne soit pas une personne physique ou morale, une entité ou un organisme agissant pour le compte ou sur instruction d'une entité établie sur le territoire russe ou d'une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire russe ;
- Ne contracte pas avec un cotraitant dont l'entité juridique
 - Est ressortissant russe ou établie sur le territoire russe ;
 - Est détenue à plus de 50 %, de manière directe ou indirecte, par une entité établie sur le territoire russe ;
 - Agit pour le compte ou sur instruction d'une entité établie sur le territoire russe ou d'une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire russe ;
- Ne contracte pas avec un sous-traitant, fournisseur ou toute entité aux capacités de laquelle il est recouru,
 - Étant un ressortissant russe ou dont l'entité est établie en Russie, détenue à plus de 50 %, de manière directe ou indirecte, par une entité établie sur le territoire russe, et agissant pour le compte ou sur instruction d'une entité établie sur le territoire russe ou d'une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire russe ;

 Le montant des prestations ne dépasse pas les 10 % de la valeur du marché. Cette interdiction de contractualisation est pour la passation et l'exécution des marchés en cours.

Fait à ……, le ……..
Signature et cachet du soumissionnaire